



**DIRECTION DES FINANCES
FB**

NUMERO : 2025-427

**ARRETÉ RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRETÉ N° 2025-142
EN DATE DU 19 FÉVRIER 2025 PORTANT NOMINATION DE MADAME NAWEL BAYADE
EN QUALITÉ DE MANDATAIRE SUPPLÉANTE DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LA
COLLECTE DES QUÊTES AUX MARIAGES ET DE L'ENCAISSEMENT
DES PHOTOCOPIES À L'HÔTEL DE VILLE**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-063 en date du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté n° 93-1434 en date du 3 décembre 1993 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de l'abonnement et la vente de recueils administratifs,

Vu l'arrêté n° 2016-539 en date du 18 avril 2016 portant modification de la régie de recettes diverses de l'Hôtel de Ville,

Vu l'arrêté n° 2022-688 en date du 28 septembre 2022 portant modification de la régie de recettes pour la collecte des quêtes aux mariages et de l'encaissement des photocopies à l'Hôtel de Ville,

Vu l'arrêté n° 2025-142 en date du 19 février 2025 portant nomination de Madame Nawel BAYADE en qualité de mandataire suppléante de la régie de recettes pour la collecte des quêtes aux mariages et de l'encaissement des photocopies à l'hôtel de ville,

Vu l'avis conforme de la comptable publique assignataire en date du 24 avril 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2025-142 en date du 19 février 2025 portant nomination de Madame Nawel BAYADE en qualité de mandataire suppléante de la régie de recettes pour la collecte des quêtes aux mariages et de l'encaissement des photocopies à l'Hôtel de Ville sont rapportées en totalité.

Article 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Article 3: Le directeur général des services et la comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarcelles, le 24 juin 2025



La régisseuse titulaire :
Antoinette MOÏSE



Le Maire
Patrick HADDAD

Notifié le : 11/06/2025

Vu pour acceptation et avis conforme

Signature précédée impérativement de la formule manuscrite,
« Vu pour acceptation et avis conforme »

La mandataire suppléante :
Nawel BAYADE

Notifié le : 12/06/2025

Signature précédée impérativement de la formule manuscrite,
« Vu pour acceptation et avis conforme »

« Vu pour acceptation et avis conforme »